



SIAEP Dore-Allier

**70 ans !**

**D**epuis 1954, nos communes ont historiquement fait le choix d'une gestion publique de l'eau potable.

Le Syndicat Intercommunal Dore-Allier est gouverné par vos élus communaux.

Cette gestion est locale et transparente et assure par ailleurs une maîtrise raisonnée des coûts de fonctionnement et d'investissement.

**L**es investissements cohérents de ces 70 dernières années, et les dernières créations de puits de captage et réhabilitations des stations de pompage de Charnat et Crevant-Laveine des 4 années passées nous permettent d'éviter pour l'heure les pénuries dans nos villages, malgré un niveau des nappes phréatiques de plus en plus souvent en deçà du seuil d'alerte lors des périodes estivales.

Lettre aux abonnés du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable  
DORE-ALLIER

## Nouvelle tarification de l'eau potable



*En 2024, tout le monde en a désormais conscience : l'eau potable est une ressource fragile et un enjeu stratégique majeur pour nos sociétés. Tout comme l'ensemble des acteurs de nos territoires, nos réflexions sont quotidiennes face aux défis du changement climatique impactant notre ressource en eau.*

### **Un objectif de responsabilisation de nos consommations**

Depuis le début de l'année, élus et techniciens se sont concertés pour la mise en place d'une tarification dite « progressive » applicable au 1er janvier 2025.

L'objectif est d'inciter l'ensemble des usagers à réduire leur consommation d'eau. Les sécheresses répétitives de ces dernières années et les niveaux de la nappe alluviale de l'Allier confortent notre choix. Particuliers, entreprises, agriculteurs, commerçants, administrations : **nous sommes tous concernés !**

### **Une décision politique pour une tarification juste**

J'ai donc soumis au conseil d'administration du SIAEP la mise en place de cette nouvelle tarification. Je salue la responsabilité de chaque élu pour avoir voté à l'unanimité cette proposition.

Les tarifs, toujours fixés par tranche, seront désormais **progressifs**.

Pour autant, le tarif de la part fixe des abonnements demeurera inchangé pour cette année.

Une prospective des impacts économiques et sociaux a été réalisée. Les factures des consommateurs modestes, des familles nombreuses, mais aussi des exploitants agricoles, commerçants, industriels, Ehpad, administrations et autres, ont été analysées.

Le SIAEP Dore-Allier a ainsi mis en place une tarification progressive incitative différenciée entre une consommation à usage « domestique » et une consommation à usage « non domestique ».

Ces distinctions tarifaires permettent de conjuguer effort de sobriété et donc de responsabilité et solution économiquement juste pour tout abonné raisonné sur sa consommation d'eau potable.

# Nouvelle tarification de l'eau potable

## Tranches de tarification H.T. de l'eau potable à compter de 2025

### A noter :

- Les 50 premiers m3 d'eau consommés sont au même tarif pour TOUS : il s'agit de volumes à usage indispensable, un besoin vital quel que soit le type d'abonné.

- Les tarifs du m3 d'eau d'usage non domestique ont été décidés en tenant compte des volumes utiles importants consommés lors des activités économiques.

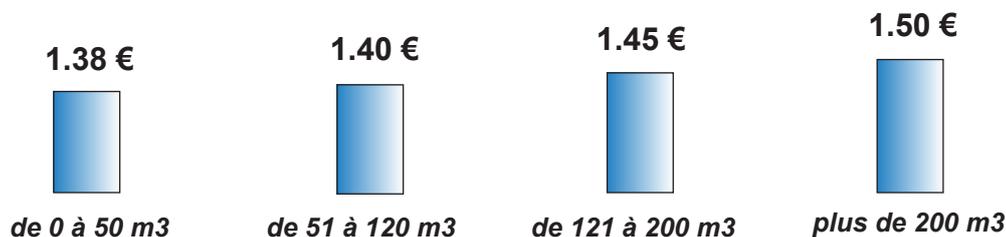
**Ces distinctions tarifaires permettent une solution économiquement juste pour tout abonné responsable et raisonné sur sa consommation d'eau potable.**

### Vers davantage de sobriété

Cette nouvelle tarification est un levier majeur pour atteindre l'objectif national ciblé de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030.

Cet appel à la sobriété se situe dans un ensemble d'actions que nous devons tous mener face aux enjeux autour de la ressource eau, que ce soit sur l'aspect quantitatif comme sur le plan de la protection des milieux impactant directement la qualité de notre ressource vitale.

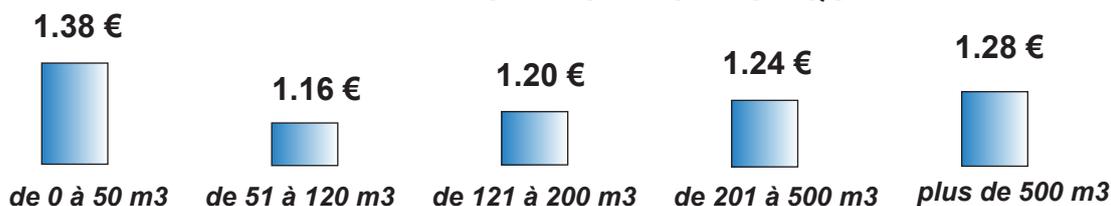
### TARIFICATION DOMESTIQUE



L'usage domestique de l'eau est l'ensemble des usages destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires, ou hébergées sous le même toit : alimentation humaine, soins d'hygiène, lavage, usages récréatifs et productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale des personnes. Les Sociétés Civiles Immobilières sont concernées par cette tarification domestique.

Exemple de calcul pour une consommation de 130 m3 :  $(50 \times 1.38) + (70 \times 1.40) + (10 \times 1.45)$

### TARIFICATION NON DOMESTIQUE



Les abonnés non domestiques sont tous ceux qui ne correspondent pas aux critères de définition d'un abonné domestique.

Sont concernés : les artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, industriels, collectivités et établissements publiques ainsi que les associations. *Le numéro SIREN porté à connaissance du SIAEP sur le contrat d'abonnement à l'eau potable est la seule justification juridique recevable pour déterminer un contrat à usage non domestique.*

Pour prétendre à une tarification non domestique dès la prochaine facture, tous les usagers concernés par une consommation à usage non domestique qui n'auraient pas communiqué leur numéro SIREN sont invités à contacter le SIAEP avant le 31 décembre 2024.

**L'ensemble des équipes du SIAEP Dore-Allier se tient à votre entière disposition pour toutes questions éventuelles.**

*L'eau potable est précieuse, consommons la mieux.*

Le Président du SIAEP Dore-Allier

Vincent Mazelier